

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 9 (1951)

**Heft:** 2

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** [s.n.]

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bibliographie

### Léon Walras, fondateur de la politique économique scientifique<sup>1</sup>

Fondateur de l'Ecole de Lausanne, Léon Walras fut un des plus illustres maîtres qui aient honoré notre Université. Titulaire de la chaire d'économie politique de la Faculté de droit de Lausanne de 1870 à 1910, il a incontestablement inauguré un enseignement absolument nouveau de l'économie politique. Il est surtout connu par sa théorie de l'équilibre économique. Dans ses *Principes d'économie pure*, dans la *Théorie mathématique de la richesse sociale*, comme du reste dans ses *Principes d'une théorie mathématique de l'échange*, *L'équation de l'échange* et d'autres ouvrages encore, il a fait appel aux développements mathématiques pour essayer de mettre au point une théorie systématique et inattaquable. C'est du reste cet aspect de l'œuvre qui a fait la célébrité de Walras de son vivant.

Dès 1910, date de sa mort, il subit une certaine éclipse. Depuis lors, les auteurs américains, en particulier, ont reconnu tout l'importance de son œuvre. L'intérêt que devait susciter l'emploi des mathématiques en économie politique et l'originalité des théories de Walras expliquent, partiellement tout au moins, qu'une partie de son œuvre soit restée dans l'ombre. En effet, les études de Walras consacrées à la politique économique et sociale ne semblent pas avoir été retenues par les économistes européens et anglo-saxons. En revanche, à plusieurs reprises, M. Oulès, titulaire de la chaire d'économie politique de l'Université de Lausanne, a attiré l'attention des milieux scientifiques sur l'importance de cet aspect de l'œuvre de Walras, qui est à son sens celui qui mérite le plus d'attention, à côté de sa théorie de l'équilibre économique.

S'inspirant des remarques très pertinentes de M. le professeur Oulès, M. Marcel Boson vient de consacrer à cette question une volumineuse étude de 380 pages, dans laquelle, après avoir exposé les raisons qui avaient poussé Léon Walras à adopter sa conception scientifique de la politique économique, il analyse, dans une deuxième partie de son ouvrage, la politique économique et sociale du maître.

M. Boson s'est efforcé de mettre en évidence les hommes et les événements qui ont dirigé Walras vers l'économie politique, qui ont présidé à sa formation intellectuelle, et les facteurs sociaux qui, à leur tour, l'ont conduit à se préoccuper de plus en plus de l'aspect social des problèmes économiques. Walras a pensé pouvoir éclairer d'une manière systématique à l'aide d'une théorie qu'il voulait scientifique la politique économique des gouvernements ; il

<sup>1</sup> Marcel Boson : *Léon Walras, fondateur de la politique économique scientifique*. Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris 1951. Librairie de l'Université, Lausanne 1951. 382 pages.

voulait que les hommes appelés à prendre des décisions de caractère général dans l'intérêt de la collectivité puissent trouver et puiser dans sa théorie des bases sûres sur lesquelles fonder leurs décisions.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. Boson, intitulée : *Esquisse de la politique économique et sociale de Léon Walras*, donne, dans une première section, une vue d'ensemble du système. La deuxième section analyse les mesures de politique économique et sociale préconisées par Walras, mais qui sont à rejeter parce que utopiques ou irréalisables.

Après cette partie critique, l'auteur se propose de présenter au lecteur ce qu'il trouve de constructif dans la politique économique du fondateur de l'Ecole de Lausanne, que ce dernier aurait pu développer davantage encore, et qui appelle à être complété. Il y a des cas où, selon Walras, l'Etat doit intervenir pour suppléer à la concurrence ; il y en a d'autres où certains monopoles se justifient. Walras en arrive à préconiser l'intervention de l'Etat pour organiser la concurrence. Ce dernier doit la canaliser, ou la remplacer lorsqu'elle est nocive. Walras a déjà saisi tous les bienfaits de l'initiative privée (entreprises), comme, du reste, ceux de l'initiative individuelle, laquelle doit aussi avoir sa place dans la défense des individus.

Retenant une des institutions préconisées par Walras, M. Boson consacre une partie spéciale aux sociétés coopératives, que l'ancien professeur de Lausanne jugeait digne de protection et d'encouragement, spécialement en ce qui concerne la coopérative de production et la coopérative de crédit.

Il y a d'autres aspects de l'œuvre de Walras qui méritent d'être étudiés ; l'auteur le fait avec beaucoup d'objectivité. Lorsqu'il expose le socialisme du maître, il relève avec pertinence que le mot socialisme, dans la pensée de Walras, n'a pas le même sens que de nos jours.

Dans un dernier chapitre, M. Boson insiste sur l'actualité de la pensée du premier titulaire de la chaire d'économie politique de l'Université de Lausanne ; non seulement les Français reconnaissent, bien tardivement, l'importance de l'œuvre de Walras, mais aux Etats-Unis et en Angleterre les théories développées par ce savant y rencontrent une attention et un écho toujours plus grands. Enfin, M. Firmin Oulès, s'inspirant des idées sociales de Walras et de l'originalité de la politique économique de ce dernier, tend à donner à cet aspect de l'œuvre de Walras toute l'importance qu'il mérite, ce qu'il s'efforce de faire, du reste, dans une collection d'ouvrages publiés sous les auspices de la Nouvelle école de Lausanne, créée par lui.

L'étude de M. Boson est un ouvrage de longue haleine. Elle exigeait de la part de son auteur une connaissance approfondie non seulement de tous les ouvrages de Walras, mais aussi de toute la littérature scientifique qui, de près ou de loin, s'en est inspirée ou leur a consacré une étude critique. La qualité maîtresse de M. Boson est sans doute la fidélité avec laquelle il expose les idées de Walras. Il le fait avec beaucoup de maîtrise et une remarquable objectivité. Il se défend de toute passion, et lorsqu'il critique les mesures de politique économique et sociale préconisées par Walras et qui sont à rejeter — en ce qui concerne soit la répartition de la richesse sociale, soit sa théorie de la monnaie — il fait surtout appel aux critiques les plus connus : un Pirou, par exemple, un Nogaro, un Aftalion, et d'autres auteurs encore.

M. Boson est acquis à tous les autres aspects de la politique économique de Léon Walras, de telle sorte qu'après les avoir exposés avec une belle clarté, il s'efforce ici et là d'en proposer le développement. Nous nous permettrons, à ce propos, une observation ; nous aurions aimé voir M. Boson critiquer ouvertement certaines propositions de Walras dans ce qu'il intitule « La partie constructive de la politique économique de Léon Walras » et qui appellent d'incontestables réserves. Toutefois cette remarque n'atténue pas la grande valeur du travail de M. Boson, dont la lecture sera particulièrement enrichissante pour ceux qui, n'ayant pas le loisir d'étudier les idées de Walras dans les textes originaux, voudraient quand même se faire une idée précise de son œuvre. M. Boson écrit dans une langue fort élégante, souvent imagée, et toujours précise. La parution de cet ouvrage est d'autant plus opportune que l'actualité de Walras devient chaque jour plus manifeste.

Jean GOLAY.

### Les œuvres d'assistance privée<sup>1</sup>

Dans une brève introduction historique, M. Hirschi, en une note pessimiste, remarque que la pauvreté a toujours existé, et qu'il serait chimérique de vouloir la supprimer aussi bien que de vouloir tuer l'égoïsme humain. Dans la plupart des cas, la misère dépend surtout du caractère de l'individu : manque de volonté, désordre, insouciance, alcoolisme, etc. Il est possible d'entreprendre une lutte méthodique contre la pauvreté, en s'attaquant simultanément aux causes résultant d'une structure économique, sociale et politique imparfaite et à celles inhérentes à la nature humaine.

« Qui aide vite, aide deux fois ». Cette maxime souligne la principale caractéristique d'une œuvre sociale privée et le point faible de l'assistance publique. Toutes deux secourent l'indigent, mais elles obéissent à des mobiles différents et leur mode d'agir n'est point le même. Rapide, discrète, souple, mais jalouse de sa liberté, voilà la première. L'autre, bien que disposant de moyens financiers plus larges et d'un personnel spécialisé, est assujettie à des formalités bureaucratiques qui froissent l'indigent. Un service officiel de secours répartit ses fonds le plus judicieusement possible, c'est-à-dire qu'à conditions égales il y aura répartition égale pour tous ceux qui sont au même niveau de nécessité. Muselée par des barèmes, l'aide publique est forcément rigide et s'encadre de marges à ne point dépasser.

Les œuvres d'assistance privée dérivent du sentiment de charité et l'Etat intervient parce qu'il est responsable d'un ordre économique déficient. De plus, il voit sans cesse ses charges sociales s'accroître par de nouvelles tâches et fonctions aussi variées que nombreuses.

En principe, la Confédération ne s'occupe pas d'assistance proprement dite, les cantons étant souverains en cette matière. Mais, usant des compétences que l'article 2 de la Constitution lui confère, elle s'efforce d'accroître

<sup>1</sup> Marcel HIRSCHI : *Les Oeuvres d'assistance privée en particulier dans les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève*. A. Francke A.G. Verlag. Berne 1948. 112 pages.

la prospérité commune de tous les confédérés par une législation importante dont voici quelques exemples à diverses époques : Loi sur le travail dans les fabriques (1877), modifiée en 1914 et complétée en 1919, loi sur la responsabilité civile des propriétaires de fabriques (1881), remplacée par la loi sur l'assurance-maladie et accidents (1911). Puis plus tard : lutte contre la tuberculose (1928), formation professionnelle (1931), travail à domicile (1940), assurance militaire, révisée partiellement en 1945, disposition du code des obligations sur le contrat de travail et la protection ouvrière (art. 319 à 362), A. V. S. ; subventions diverses : logement, instruction, etc. Demain peut-être : assurance maternité se fondant sur l'article 34 de la Constitution. Ces quelques exemples prouvent que, même si l'intervention de la Confédération n'est pas directe, elle est active, variée et influente.

De leur côté, les cantons ont aussi pris des mesures pour éviter le recours à l'assistance, notamment en facilitant à la jeunesse l'accès à une profession, en développant l'enseignement ménager, en cherchant du travail aux personnes nécessiteuses, en pourvoyant, le cas échéant, au placement des enfants des familles assistées, en encourageant la lutte contre toute cause de paupérisme, en construisant des asiles, des hospices, etc.

En général, l'action directe a été laissée aux communes. Si le principe de l'assistance « au lieu d'origine » était applicable au XIX<sup>e</sup> siècle, il ne l'est plus actuellement par suite des grandes possibilités de quitter ce lieu pour s'établir ailleurs. Les centres industriels se sont agrandis aux dépens des communes campagnardes, qui doivent soutenir des indigents qu'elles ne connaissent pas et qui ne leur ont versé aucune prestation. L'aide « au lieu du domicile » existe dans plusieurs cantons pour leurs ressortissants (Vaud) et entre certains cantons (concordat intercantonal de 1937). Pour établir ce principe sur le plan fédéral et pour qu'il régisse la totalité de la population suisse, un appui de la Confédération serait indispensable étant donné la structure démographique de certains cantons tels Genève et Neuchâtel.

« L'assistance moderne exige et pose ses conditions ; aux œuvres privées de s'adapter ou de disparaître ». Les pouvoirs publics soutiennent un organe privé et lui confieront volontiers des tâches sociales pourvu que celui-ci soit vivant et sache réagir contre les vieux préjugés qui annihilent toute collaboration. Ce n'est que par une entente mutuelle qu'un travail rationnel efficient peut être fait. A cet effet, l'auteur propose la création sur le plan régional ou local de « permanences sociales » confiées à la plus dynamique des institutions de l'endroit.

Puisqu'elles ont des qualités différentes, assistances publique et privée doivent coexister. Il faut qu'elles se complètent. Le rôle d'une permanence, centre de ralliement des œuvres de secours, est de créer entre elles une solidarité étroite et de rassembler les noms des pauvres pour une région entière afin d'éviter l'assistance double par des bureaux différents. Une institution accorde son aide à tous les indigents, une autre à une catégorie déterminée, une troisième dans une époque préalablement fixée ; leurs efforts non concertés manquent de suite et d'énergie et ne combattent pas la misère à son origine. Par la coordination de leurs activités sous l'égide des permanences, elles pourraient aider davantage et plus efficacement. Le travail social devenant de plus en

plus complexe, tout dilettantisme est une cause de gaspillage. On ne peut plus se contenter de faire l'aumône au petit bonheur sans se préoccuper de l'état réel du besogneux. Le médecin, le prêtre, l'instituteur ont choisi leur profession par vocation ; il en sera de même de l'agent social, qui doit avoir en premier lieu une solide culture générale — connaissance de l'homme — une formation professionnelle complète — connaissances économiques et juridiques — et en second lieu de grandes qualités de cœur — tact, compréhension, fermeté.

Dans ce domaine, les demi-mesures sont pure perte. Par une assistance organisée, sous la conduite de personnes compétentes, bien rétribuées et responsables, chaque cas d'indigence sera analysé avec discernement. Le pauvre sera effectivement soulagé ; il aura la possibilité de se relever, de redevenir un membre indépendant et productif de la société ; on ne craindra pas de renvoyer les mains vides le profiteur à l'affût d'un gain facile. L'assistance gagnera en objectivité ; sans doute ne sera-t-elle pas moins charitable, mais elle se fera à bon escient.

Telle est en substance l'œuvre de M. Hirschi, destinée à rendre de précieux services à un secteur de l'activité sociale où de nombreux progrès sont encore à faire. Cette étude mérite d'être largement diffusée, non seulement à cause de son actualité, mais aussi pour l'esprit qui y préside. Alors que trop souvent l'Etat reprend à son compte, pour des raisons politiques, des œuvres qui pourraient fort bien rester l'apanage de l'assistance privée, l'auteur défend avec autant d'intelligence que de bon sens l'idée de la coexistence des deux types d'assistance qui devraient toujours se compléter au lieu de se nuire comme c'est malheureusement parfois le cas.

Gilbert SAVIOZ.

### L'industrie et le marché britanniques du charbon depuis 1939<sup>1</sup>

Un matin de janvier 1947, le peuple britannique se réveille sans charbon pour son chauffage, privé d'électricité et de gaz pour son éclairage et sa cuisine, sans force motrice pour ses usines, dépourvu de monnaie d'échange pour ses achats à l'étranger. Foyers obscurs et froids, métiers arrêtés, hauts fourneaux éteints, transports immobilisés, une vague de gel plus forte que les autres aura suffi pour plonger les Iles Britanniques dans une situation inconnue aux heures les plus sombres de la bataille de Londres. Des conditions météorologiques très dures bloquaient la production et le transport du charbon, tout en augmentant la demande. Humiliation sans égale pour un peuple dont tous les chefs, de Lloyd George à Winston Churchill, ont à tour de rôle proclamé : « Le charbon c'est notre vie... » « La gloire de la Grande-Bretagne au xixe siècle, ce fut sa houille »; le gouvernement se voit contraint de supplier les Etats-Unis de détourner vers les ports anglais des convois de charbon destinés au continent. Humiliation ressentie, de la Chambre des Lords, par les descendants des fondateurs de l'hégémonie britannique, au plus humble cottage, par les artisans anonymes d'un effort de guerre qui avait étonné le monde.

<sup>1</sup> J. LAJUGIE : *L'industrie et le marché britanniques du charbon depuis 1939*. Presses universitaires de France. Paris 1950. 148 pages.

Cette crise émut profondément le peuple britannique, surpris de se voir imposer, après la victoire, des restrictions inconnues aux plus sombres jours de la guerre. L'opposition conservatrice aux Communes s'en fit l'écho indigné, mettant en cause l'imprévoyance et l'incapacité du gouvernement travailliste en général et de M. Shinwell, ministre des combustibles, en particulier.

A. M. Attlee, qui voulait défendre son ministre en attribuant cette situation désastreuse au mauvais temps, *l'Economist*, indigné d'avoir dû arrêter ses rotatives, « concédant ainsi à M. Shinwell ce que Goering n'avait pu obtenir », *l'Economist* répondait : « Le mauvais temps peut avoir aggravé la situation, mais il n'est pas plus cause de la crise que l'assassinat de l'archiduc Ferdinand ne fut la cause de la première guerre mondiale. » En effet, le mauvais temps, s'il avait provoqué un sérieux ralentissement de la production, ne pouvait justifier une crise aussi catastrophique et tout particulièrement l'inexistence des stocks de charbon.

Alors comment expliquer que la Grande-Bretagne, qui avait été fournisseur de houille pour les cinq continents, devint tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en combustible ?

Dans son ouvrage, M. Lajugie analyse avec beaucoup de compétence les raisons véritables de cette crise, dans le domaine de la production d'abord, dont il examine les conditions naturelles, techniques, juridiques, économiques et sociales, puis dans ceux de la distribution et de la consommation. En conclusion, l'auteur nous présente le redressement qui s'est opéré depuis l'alerte de 1947 et les perspectives qui s'offrent à l'industrie britannique du charbon. Il insiste sur la nécessité d'abaisser le prix de revient par une rationalisation accrue de la production et préconise une politique d'investissement visant à améliorer le machinisme.

Solidement étayée par une abondante documentation statistique, cette étude permet de faire le point d'une évolution qui intéresse non seulement l'économie britannique, mais l'économie mondiale.

Cl. KIRSCHMANN.

### Statistiques de l'emploi, du chômage et de la main-d'œuvre<sup>1</sup>

La sixième conférence des statisticiens du travail s'est réunie à Montréal, du 4 au 12 août 1947, sous les auspices de l'Organisation Internationale du Travail (O. I. T.). Elle s'était donné pour tâche de fixer des normes internationales pour l'établissement et la publication des statistiques de l'emploi, du chômage et de la main-d'œuvre, du coût de la vie et des accidents du travail.

Le Bureau International du Travail a publié les projets de résolution présentant un intérêt général et qui avaient été adressés avant la conférence à différents gouvernements.

Après avoir brièvement rappelé l'utilité de la statistique, ce rapport définit — mesure importante et indispensable — d'une manière très précise les termes

<sup>1</sup> « Statistiques de l'emploi, du chômage et de la main-d'œuvre ». Publication du B. I. T. Genève 1948. 146 pages.

de personne employée, chômeur et main-d'œuvre. Puis il décrit les principales méthodes permettant d'obtenir des données statistiques sur l'emploi et le chômage.

Une deuxième partie de cet ouvrage nous présente quelques types de statistiques de l'emploi : emploi par région, emploi d'après le sexe, etc., puis quelques types de statistiques du chômage.

Cette brochure se termine par quelques considérations sur la concordance et la comparabilité des données statistiques, ainsi que sur leur publication.

En annexe, nous trouvons encore les résolutions adoptées par la deuxième Conférence internationale des statisticiens du travail, qui eut lieu à Genève en avril 1925.

Purement documentaire, cet opuscule est une précieuse source de renseignements pour le statisticien.

Cl. KIRSCHMANN.

### La méthode relationnelle en psychologie sociale et en sociologie selon M. Léopold von Wiese<sup>1</sup>

Fils d'un officier prussien de vieille roche, M. Léopold von Wiese naquit en Silésie le 2 décembre 1876 et passa sa première enfance au milieu d'une population misérable de mineurs. Envoyé dans une école de cadets, après la mort de son père, il y passe sept ans qui mettent à l'épreuve sa vive imagination et sa grande sensibilité. Mais une maladie le libère de la vie militaire et l'adolescent entreprend ses études qu'il poursuivra jusqu'à l'Université de Berlin. Nous le voyons ensuite professeur à Posen, puis à l'Ecole des hautes études techniques de Hanovre où il enseigne l'économie politique, à Düsseldorf encore, à l'Ecole des hautes études commerciales de Cologne enfin, dès 1915. Il fondera l'Université de cette ville en 1919, où il est nommé titulaire de la chaire d'économie politique et de sociologie. Voici venir alors le temps de réaliser une œuvre conçue depuis quinze ans : poser les fondements d'une sociologie vraiment scientifique.

Jusqu'à l'avènement de l'hitlérisme, Léopold von Wiese déploie une activité des plus fécondes. Il fonde les « *Kölner Vierteljahreshefte für Soziologie* », publie plusieurs ouvrages et collabore à diverses publications scientifiques. Après un séjour aux Etats-Unis en 1934, le grand sociologue allemand se retire loin du monde et se livre à la réflexion pendant la deuxième guerre mondiale. A plus de 70 ans, M. L. von Wiese a repris sa tâche à l'Université de Cologne et publie aujourd'hui encore le résultat de ses recherches dans la « *Kölner Zeitschrift für Soziologie* », qui traduit un bel optimisme en imprimant dans l'un de ses récents numéros : « Nous reprenons le fil intact à l'endroit même où nous avons dû le lâcher. »

<sup>1</sup> Ernest STAUFFER, docteur en sciences sociales : *La méthode relationnelle en psychologie sociale et en sociologie selon M. Léopold von Wiese*. Actualités pédagogiques et psychologiques. Delachaux & Niestlé édit. Neuchâtel 1950. 218 pages.

Le but que s'est imposé M. Ernest Stauffer, docteur en sciences sociales, en composant son ouvrage, est l'exposé détaillé des principales théories socio-logiques et philosophiques de l'éminent penseur allemand, qu'il soumet ensuite à la critique.

Pour originales et intéressantes qu'elles fussent, les idées de M. L. von Wiese n'ont pas eu le retentissement que le sociologue allemand était en droit légitime d'attendre. Ses ouvrages ne sont guère lus et l'enseignement de son système ne dépasse pas les frontières de l'Allemagne, si l'on excepte l'adaptation qu'il en a lui-même faite aux Etats-Unis, lorsqu'il enseigna à l'Université de Harvard.

Aussi, l'auteur a-t-il voulu combler une lacune « en faisant tout d'abord connaître les théories de M. L. von Wiese dans leurs traits caractéristiques, pour rechercher les motifs du désintérêt manifeste des savants actuels. L'œuvre de M. L. von Wiese, étudiée de près et mieux comprise, peut-elle enrichir la pensée sociologique contemporaine, ou ne présente-t-elle qu'un intérêt historique et littéraire ? Telles sont les questions que nous nous sommes posées ? »

Dans la première partie de son ouvrage, M. E. Stauffer met en lumière les fondements théoriques de la méthode. Nous y voyons les influences naturalistes, formalistes, que L. von Wiese a reçues, ainsi que l'apport des Spencer, Max Weber, Tönnies. L'auteur explique en outre les postulats et les principes fondamentaux du système.

Quant à la deuxième partie, elle est consacrée aux ressources pratiques de la méthode, c'est-à-dire à l'observation, à l'analyse et à la systématisation des processus sociaux, notion exprimant le « produit » de l'attitude individuelle et du milieu social, qui permet de saisir la vie sociale dans son mouvement, agissante et réagissante, ce qui est l'essence même du relationnisme de L. von Wiese.

Enfin, les réflexions critiques sur la méthode font l'objet de la dernière partie de l'ouvrage de M. E. Stauffer, qui dans ses conclusions, mettant le doigt sur le nœud du problème, démontre une contradiction interne du système, qui expliquerait pourquoi les savants se sont détournés de l'œuvre de L. von Wiese.

Cet ouvrage, qui mérite des éloges à plus d'un titre et auquel nous souhaitons une grande audience, apporte une large et sérieuse contribution à l'étude de la pensée sociologique allemande.

Pierre CHESAUX.

### Les grandes entreprises suisses - Organisation sociale<sup>1</sup>

Dès la première guerre mondiale déjà, un grand nombre de mesures ont été prises en Suisse par la Confédération, puis par les cantons, pour créer une vaste législation sociale, afin de protéger l'ouvrier contre les abus dont il était victime de la part de chefs d'entreprises cupides, pour lui assurer également des conditions de travail et une hygiène meilleures et pour prévenir dans la mesure du possible les accidents à l'usine.

<sup>1</sup> Gérald BARMAN, lic. ès sc. économiques : *Les grandes entreprises suisses — Organisation sociale*. Les cahiers de l'actualité économique. Editions Radar. Genève 1950. 63 pages.

Pour ne mentionner que les plus importantes, nous citons la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents du 13 juin 1911 ; la loi fédérale sur les fabriques de 1914 et de 1919 ; la loi fédérale sur l'emploi de la jeunesse et des femmes dans l'industrie du 31 mars 1922 ; la loi fédérale sur le repos hebdomadaire de 1931 ; la loi fédérale du 24 juin 1938 sur l'âge minimum des travailleurs ; enfin, la loi fédérale sur le travail à domicile du 12 décembre 1940. Il convient de signaler d'autres mesures encore, relevant également de la politique sociale de la Confédération, et au nombre desquelles nous comptons la Caisse de compensation pour perte de salaire, mise sur pied au début de la guerre ; les subventions destinées à abaisser le prix de certaines denrées alimentaires de première nécessité, telles que le lait ; le contrôle des prix, etc. Enfin, pour protéger le peuple contre la misère née de la vieillesse ou de la perte d'un soutien de famille, le corps électoral acceptait le projet d'assurance vieillesse et survivants.

Mais, à côté de ces lois fédérales et cantonales, imposant un minimum, il existe de magnifiques réalisations dans le domaine social, figurant à l'actif du patronat suisse, et le nombre d'institutions créées en faveur du personnel a doublé en l'espace de ces dix dernières années.

Il appartenait ainsi à M. Gérald Barman, licencié ès sciences économiques, dans le cadre des *Cahiers de l'actualité économique*, de présenter au public, dans un opuscule fort bien écrit, l'organisation sociale des grandes entreprises suisses. A ce propos, nous regrettons un manque de précision en ce qui concerne ces « grandes entreprises », et pensons que l'enquête, fort intéressante d'ailleurs, aurait dû mentionner la branche, tout au moins, dans laquelle les diverses entreprises citées exercent leur activité.

Après avoir retracé le rôle et les réalisations de l'Etat, l'auteur expose diverses possibilités concernant la protection physique des enfants du personnel et la formation intellectuelle de la jeunesse. La variété des mesures prises par les entreprises dans ce domaine est immense, allant des dons à la naissance d'un enfant au financement d'instituts professionnels, sans oublier les allocations mensuelles, les crèches et les salles de jeux et de travail (rares toutefois), les colonies de vacances, etc.

Un chapitre important est réservé à la protection des travailleurs et aux mesures de prévoyance. Plusieurs usines ont un service médical, composé d'un médecin et d'une infirmière, apte à donner immédiatement les premiers soins en cas d'accident. Le médecin veille aussi à la santé du personnel et à l'hygiène dans le travail. Dans le domaine des assurances, extrêmement vague, florit une variété sans limite. Tous les systèmes possibles sont mis en pratique : assurance-maladie, accidents, caisses de retraite, etc. Aussi n'est-il pas étonnant « qu'un montant égal au 85 % du capital des 900 S. A. de la branche des métaux et machines ait été amassé en faveur de l'avenir des travailleurs ».

M. Barman signale encore les améliorations financières et aides pécunières de toutes sortes apportées au personnel lorsque celui-ci se trouve dans des conditions difficiles en raison de circonstances particulières : maladie prolongée d'un enfant, par exemple. Dans de nombreuses entreprises, le personnel reçoit des gratifications et participe parfois même aux bénéfices. Enfin, l'auteur cite d'autres mesures, dont la construction de maisons pour les ouvriers, la

formation de commissions ouvrières, le financement des réalisations sociales par l'entreprise sont les plus significatives.

Elles sont en effet significative de l'esprit dans lequel travaille le patronat suisse à l'heure actuelle, qui, à l'encontre de ce qui se fit au XIX<sup>e</sup> siècle, ne veut point négliger l'ouvrier en tant que personne.

Pierre CHESAUX.

### L'électricité, facteur de l'économie nationale<sup>1</sup>

Un petit pays comme la Suisse, pauvre en matières premières, vit grâce au commerce international. Personne ne doute de la nécessité des échanges, et de grands efforts sont faits chaque jour pour conquérir de nouveaux marchés à l'étranger, les développer et grossir d'année en année le volume des produits exportés. Cependant, l'exportation d'électricité a prêté flanc à la critique, ces derniers hivers spécialement, et le public exprima son mécontentement à plus d'une occasion. Mais il ignorait que l'exportation est soumise à l'approbation du Conseil fédéral, et que celui-ci ne l'accorde pas si nos besoins nationaux ne sont pas couverts. Enfin, la consommation du courant électrique augmente sans cesse et les nouvelles usines montées à l'heure actuelle doivent être équipées pour une production supérieure à celle que nécessitent les circonstances présentes. Aussi l'exportation d'énergie électrique leur permet-elle de travailler à plein rendement immédiatement, c'est-à-dire dans les meilleures conditions financières.

Ainsi, périodiquement, s'est posé le problème de l'énergie électrique et de son rôle dans l'économie du pays.

« Ce cahier, écrit l'auteur dans son introduction, cherche à répondre à cette question en esquissant à grands traits la position de l'économie électrique. »

Les applications de l'électricité sont multiples. Il n'est plus un domaine où celle-ci ne soit pas encore utilisée. M. J. Pronier en étudie quatre : ménage, artisanat, industrie et transport. On apprend que la consommation d'énergie électrique dans les ménages se montait à 750 millions de kilowattheures en 1939 et qu'elle avait doublé en 1946. Dans les métiers également, il y eut substitution de l'électricité aux autres combustibles, et certaines applications, autrefois exceptionnelles, se sont aujourd'hui généralisées. L'agriculture même trouve à utiliser l'électricité. Outre le labour électrique, très rare, l'auteur cite une invention récente qui apporte une solution au problème de l'affouragement du bétail. « Pendant la guerre, lit-on, 50 postes de séchage d'herbe ont été installés en Suisse, absorbant environ 45 millions de kwh. en 1944. » Enfin, dans l'industrie, la machine à vapeur a cédé son importance à l'électricité. Celle-ci peut être fractionnée si facilement que les opérations les plus délicates exigeant de très faibles puissances sont aisément réalisées par son aide.

L'auteur, abordant le transport et la distribution de l'électricité, signale les progrès réalisés dans ce domaine, puisque l'on peut procéder à de vastes

<sup>1</sup> Jean PRONIER, ingénieur S. I. A. : *L'électricité, facteur de l'économie nationale*. Cahiers de l'actualité économique. Editions Radar. Genève 1950. 38 pages.

échanges de courant selon les saisons et les régions hydrologiques, entre l'est et l'ouest de la Suisse, par exemple.

Une place importante de cet opuscule est réservée à la production, à l'adaptation de cette dernière à la consommation, par une politique tarifaire, notamment. Enfin, la production dans les temps futurs ne sera pas illimitée, car elle dépend de la dénivellation géographique des cours d'eau et du volume des précipitations atmosphériques.

Après avoir brossé la situation financière et juridique des entreprises, M. J. Pronier décrit dans ses conclusions le rôle de l'électricité dans le développement de notre pays.

Illustrée de quelques graphiques, cette brochure, fidèle au but des *Cahiers de l'actualité économique*, donne un aperçu très complet du problème de l'électricité, ce facteur important de l'économie nationale.

Pierre CHESAUX.

### Les Colonies tessinoises en Californie<sup>1</sup>

Dans cet ouvrage, M. Edmond Perret étudie avec précision une page importante de l'histoire cantonale du Tessin.

Il esquisse tout d'abord un tableau des conditions démographiques de ce canton avant le début de l'émigration tessinoise outre-mer (1850). Puis il dégage les causes qui l'ont provoquée : forte densité de la population, exiguité des terres cultivées, épuisement des biens publics par suite de l'exploitation des baillis confédérés, état lamentable des voies de communication, commerce et industrie inexistantes, etc. L'émigration est une nécessité ; c'est d'abord un courant saisonnier vers les pays voisins du Tessin. Puis, en 1853, par suite du blocus autrichien et de l'expulsion de tous les Tessinois travaillant dans le royaume Lombard-Vénitien, la situation est modifiée. Bien peu de Tessinois encore se sont dirigés vers les pays d'outre-mer. Pendant les deux années que dure le blocus, plus de 3000 d'entre eux s'engagent, comme mineurs principalement, en Californie et en Australie. Les nouvelles des premiers émigrés sont bonnes, d'où intensification du mouvement d'émigration.

S'appuyant sur diverses statistiques et documents, dans une étude très fouillée, l'auteur essaie ensuite de fixer l'importance numérique du courant d'émigration vers la Californie jusqu'au moment des restrictions américaines, dès 1921. En conclusion de cette première partie, il estime que, de 1850 à 1947, 27.000 Tessinois se sont établis aux Etats-Unis, et plus particulièrement en Californie, soit 16,8 % de la population de 1941.

Dans sa seconde partie, consacrée à l'étude des diverses régions californiennes, lieux d'établissement des Tessinois, il constate que la presque totalité de ceux-ci sont agriculteurs ou travaillent dans ce secteur. D'une manière suivie, il en analyse l'évolution. Nombreux sont les propriétaires d'un domaine et rares sont ceux qui exercent une autre activité. « On les rencontre d'abord dans les territoires qui, par leur climat et leur végétation naturelle, étaient

<sup>1</sup> Maurice-Edmond PERRET : *Les colonies tessinoises en Californie*. Librairie de l'Université F. Rouge & Cie. Lausanne 1950. 312 pages.

favorables à la production laitière, en premier lieu les districts à proximité des marchés : la région des mines d'or et les environs de San Francisco, puis, à mesure que les voies de communication et les moyens de transports s'améliorent, dans des zones plus éloignées (Grande Vallée, Sierra Névada). »

Chaque chapitre est précédé d'une description géographique très complète de la région qui y est traitée et de nombreuses cartes permettent de situer aisément l'endroit exact des noms de lieux cités dans le texte.

Une profonde connaissance du Tessin et des Tessinois permet à l'auteur de dégager avec sûreté le résultat de la migration vers la Californie. Ce sera l'objet de la dernière partie, comprenant deux chapitres intitulés : « L'importance des colonies tessinoises en Californie » et « Des conséquences de l'émigration pour le Tessin ».

Les Tessinois ne forment qu'un bien petit groupe parmi les immigrants en Californie ; ils constituent cependant un élément de la population qui n'est pas négligeable, car c'est une des seules souches étrangères qui soit plutôt rurale. D'autre part, le Tessinois en Californie présente certains caractères qui lui sont propres ; travailleur, économe, il apprécie le contact qu'il peut maintenir avec ses compatriotes, et attend d'avoir une bonne situation pour se marier ; prudent, il profite de l'expérience des autres ; il emploie le dialecte dans sa famille, mais a cependant le souci de ne pas se faire remarquer et cherche à agir comme un Américain. Bientôt son assimilation sera complète.

L'émigration fut une nécessité pour le Tessin ; cependant, peu contrôlée et souvent excessive, elle fut également un appauvrissement.

La comparaison de récentes courbes de la population entre le Tessin et le Val Maggia d'une part, le Valais d'autre part, illustre clairement l'état démographique déficient du Tessin. Par leurs analogies nombreuses, ces deux cantons devraient avoir des courbes s'épousant. Mais, si la « pyramide » valaisanne est presque idéale, les deux autres sont loin de l'être, par suite de l'émigration. Celle du Val Maggia surtout, où le courant d'émigration fut proportionnellement le plus fort, est dangereusement déséquilibrée. Ainsi, ces graphiques dénotent avec vigueur que les avantages, pour l'agriculture surtout, résultant des apports en argent des émigrés sont très relatifs.

La lecture de cette œuvre érudite, où les statistiques ne sont pas un alignement froid de chiffres et de courbes, est d'un intérêt constamment soutenu par une foule de petits faits anecdotiques. Facilitée par des cartes, plans, tableaux et planches hors texte, elle est rendue plus attrayante encore par la brève mais fine préface de notre grand conseiller tessinois Enrico Celio.

Gilbert SAVIOZ.

### Problèmes économiques allemands et droit international<sup>1</sup>

Bien qu'écrit au début de 1950, et dépassé de ce fait par nombre de circonstances, l'ouvrage de M. Menahem n'en reste pas moins d'une brûlante

<sup>1</sup> Henri MENAHEM : *Problèmes économiques allemands et droit international*. Librairie générale de droit et de jurisprudence. Paris 1950. 169 pages.

actualité. Dans la première partie de cette riche étude, l'auteur, partant des opinions très diverses et souvent contradictoires émises à ce sujet, cherche à établir la position juridique de l'Allemagne au cours des six années qui ont suivi la dernière guerre. Ce problème est des plus complexes puisque, en raison des événements innombrables qui se sont produits, et qui prennent tout de suite, outre-Rhin une ampleur démesurée, cette position a constamment évolué.

En effet, le régime établi dès la capitulation sans condition, et que l'auteur rapproche du protectorat de type colonial — il définit alors l'Allemagne comme une confédération de protectorats — ne tarde pas à se modifier profondément, ceci jusqu'à fin 1949. Les efforts en vue de réaliser une politique unifiée du pays étant restés vains à la suite des désaccords des grandes puissances occupantes, cette confédération quadripartite disparaît dans les zones occidentales au profit d'un coprotectorat bi, puis tripartite. On assiste également, du fait de l'association du Benelux à la politique allemande, à une ébauche d'une confédération européenne, qui se dessine notamment dans le projet de création d'une Autorité internationale de la Ruhr. En zone soviétique, par contre, l'évolution est de toute autre nature, puisqu'elle ne se situe pas sur le plan constitutionnel, mais prend la forme d'une révolution économique et sociale.

Se plaçant ensuite au début de 1950, l'auteur récapitule alors la situation juridique des divers territoires allemands, qui ne se limitent pas seulement aux quatre zones primitives d'occupation. C'est ainsi qu'il envisage successivement, et entre autres, les régimes de Koenigsberg, annexée par les Russes et devenue Kaliningrad, des territoires administrés par la Pologne, de la Sarre, de la zone soviétique et de l'enclave du Grand-Berlin.

Devant cette évolution constante, l'auteur conclut que la situation juridique des territoires allemands n'est encore qu'un « modus-vivendi » ne dépassant pas pour l'instant le cadre des protectorats, et que l'on ne saurait parler de véritable régime juridique avant une stabilisation espérée de tous et l'établissement de textes universellement reconnus.

Le côté juridique ainsi précisé, l'auteur, poursuivant sa remarquable étude, cherche ensuite à établir la position économique de ces mêmes territoires.

Un rapide inventaire nous montre d'emblée la précarité terrible de cette situation au lendemain de la défaite. Aussi, devant les résultats acquis ces deux dernières années, on reste stupéfait d'une telle évolution. Il est évident que les puissances occupantes n'ont pas été étrangères à ce relèvement, dont l'origine remonte à 1947, même au-delà pour la zone soviétique, à l'époque des premiers plans élaborés par les alliés. Ces plans, dont le but initial était de limiter la production allemande, ne tardèrent cependant pas à faire œuvre constructive et à orienter l'économie du pays.

La République fédérale allemande, au nombre des pays bénéficiaires de l'aide Marshall, a prospéré ainsi d'une façon étonnante. Grâce à l'appui des crédits américains, le niveau de son économie dépasse actuellement largement celui de 1936, et, bien que de nombreux problèmes restent encore à résoudre, sa situation peut être considérée comme satisfaisante.

On peut en dire de même de la Sarre, rattachée économiquement à la France et qui, la première, a dépassé le stade de transition d'après-guerre, jouissant de ce fait d'une avance assez appréciable sur les autres territoires.

Si les résultats de la zone russe ne sont pas aussi éloquents que ceux obtenus en Allemagne occidentale, il n'en reste pas moins que le planisme soviétique, établi dès le début de l'occupation et selon les méthodes chères aux démocraties populaires, a réussi à améliorer d'une façon sensible le standard de vie des populations.

Quant à la région du Grand-Berlin, charnière entre l'Allemagne de l'Est et celle de l'Ouest, ses problèmes économiques, tous teintés d'ailleurs d'une couleur politique, sont encore innombrables du fait de sa situation particulièrement délicate. Aussi l'auteur y consacre-t-il une large place.

Restent enfin les territoires situés à l'est de la ligne Oder-Neisse. Ceux-ci ont tout simplement été intégrés au système polonais, prévoyant, à côté d'une réforme agraire de grande envergure, la nationalisation complète de l'industrie.

Ainsi, la plupart des difficultés économiques de l'Allemagne proviennent du fait de la coexistence de deux systèmes contraires. C'est pourquoi, dans une dernière partie de son ouvrage, l'auteur s'efforce-t-il de rechercher une solution à ce problème ; ce n'est, affirme-t-il, qu'en établissant un droit public intersystème, dans lequel les deux régimes qui s'affrontent, au lieu de s'opposer, se complèteraient, que l'on pourra mener à bien une telle entreprise. Si celle-ci semble utopique de prime abord, il est cependant à souhaiter qu'elle se réalise.

Par ce tour d'horizon économique et juridique de l'Allemagne actuelle, M. Ménahem a voulu orienter le lecteur, d'une manière aussi claire et objective que possible, sur des questions dont l'importance est immense et que nul ne devrait ignorer. Le plus bel hommage qu'on puisse lui rendre est de constater que ce but est pleinement atteint.

ROBERT JUNOD.

### Revue international du Travail.

Publiée mensuellement par le Bureau international du Travail depuis janvier 1921, la *Revue internationale du Travail* contient des articles de fond qui reflètent l'évolution de la politique sociale sur le plan international et dans les différents pays : des exposés documentaires : des statistiques du coût de la vie, du chômage, de l'emploi, des salaires et des heures de travail ; enfin, une rubrique bibliographique.

Prix du numéro : 2 francs suisses. Abonnement annuel : 20 francs suisses.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen et du catalogue des publications du BIT sur demande adressée au Bureau international du Travail, Genève. (Paraît en trois éditions distinctes : française, anglaise et espagnole.)

Nous tenons à la disposition de nos membres les périodiques suivants :

- Revue suisse d'Economie politique et de statistique*, février 1951.
- Aussenwirtschaft, Zeitschrift für internationale Wirtschaftsbeziehungen*, mars 1951.
- Revue de droit administratif et de droit fiscal*, janvier-février 1951.
- Kyklos*, revue internationale des sciences sociales, vol. IV, 1950.
- The Economist*, 14 avril 1951.
- Revue de Science et de Législation financières*, octobre-novembre-décembre 1950.
- Producteurs*, publications de l'Institut technique des salaires, 1951.
- Revue d'histoire économique et sociale*, année 1950, n°s 1, 2, 3, 4.
- Revue internationale du Travail*, février 1951.
- Revue française du Travail*, septembre-octobre 1950.
- Etudes économiques*, publiées à Mons, décembre 1950.
- Revue économique*, février 1951.
- Revista de Economia*, publiée à Lisbonne, décembre 1950.
- Economica*, publiée par The London School of Economics and political Science, février 1951.
- The Monthly Labor Review*, publiée par The Department of Labor des U. S. A., février 1951.
- La Revue du Travail*, publiée par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique, août 1950.
- La Revue Pratique des questions commerciales et économiques*, publiée par l'Association des licenciés de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et consulaires de Liège, décembre 1950.
- La Vie de l'Entreprise*, publiée à Lille, février-mars 1951.
- 

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous nous réservons de revenir dans un de nos prochains numéros :

- BETTELHEIM CHARLES : *L'économie allemande sous le nazisme*. Librairie Marcel Rivière. Paris 1946. 298 pages.
- BETTELHEIM CHARLES, SUZANNE FRÈRE : *Une ville française moyenne, Auxerre en 1950*. Librairie Armand Colin. Paris 1950. 265 pages.
- BRACK JEAN et MARGAIRAZ ANDRÉ : *Guide du contribuable romand*. Editions Radar. Genève 1951. 245 pages.
- CROZIER MICHEL : *Usines et syndicats d'Amérique*. Les Editions Ouvrières. Paris 1951.

- DEWAR MARGARET : *Soviet trade with Eastern Europe 1945-1949*. Londres 1951.  
Publications des Nations Unies : *Annuaire démographique 1949-1950*.  
New-York 1951.
- DIVISIA F. : *Exposés d'économie*. Librairie de Médicis. Paris 1951. 141 pages.
- EDWARDS RONALD S. : *Industrial Research in Switzerland*. Pitman éditeur.  
Londres 1951. 94 pages.
- GRAF WILLI : *Der Aussenhandel zwischen marktwirtschaftlich organisierten und zentralgeleiteten Volkswirtschaften*. Publications de l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Gall. Zurich et Saint-Gall 1951. 182 pages.
- JACCARD ROBERT : *Sainte-Croix dans le passé*. Imprimeries Réunies. Lausanne 1950. 124 pages.
- JAMES EMILE : *Problèmes monétaires contemporains*. Librairie Armand Colin.  
Paris 1951. 179 pages.
- KELLENBERG ED. : *Volkswirtschaftliche Irrtümer und Fehlgriffe*. A. Francke A.-G. Verlag. Berne 1951. 272 pages.
- MEADE JAMES EDWARD : *Planung und Preismechanismus*. A. Francke A.-G. Verlag. Berne 1951. 126 pages.
- MOSSE ROBERT : *La monnaie*. Librairie Marcel Rivière. Paris 1950. 201 pages.  
Publications des Nations Unies : *Annuaire statistique 1949-1950*. New-York 1951. 556 pages.
- *Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'organisation*.  
New-York 1950. 163 pages.
- Publications de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail :  
— *Préparation d'une loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports et les branches économiques similaires*. 120 pages.  
— *Préparation d'une loi fédérale sur les conventions collectives de travail et l'extension de leur champ d'application par décision administrative*. 50 pages.
- Publications de l'Université de Lausanne : *Installation de M. le professeur L. Junod en qualité de recteur pour la période de 1950 à 1952*. Librairie Rouge & Cie. Lausanne 1951. 43 pages.
- ROTHSCHILD K. W. : *The austrian economy since 1945*. Publié par The Royal institute of international affairs. Londres 1950. 72 pages.
- SENGLET JEAN-JACQUES : *Die Preispolitik der Schweiz während des Ersten Weltkrieges*. A. Francke A.-G. Verlag. Berne 1950. 281 pages.
- ULRICH PETER : *Der Standort der Schweizerischen Industrie*. A. Francke A.-G. Berne 1951.
- VIEL JAKOB : *Betriebsanalyse*. Publié par l'Association suisse des commerçants.  
Zurich 1950. 337 pages.



